



[www.horizonsantetravail.fr](http://www.horizonsantetravail.fr)



[contact@horizonsantetravail.fr](mailto:contact@horizonsantetravail.fr)

## NOTRE ÉQUIPE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS

### Édito

### Nouveau monde

L'été est, pour la majorité d'entre nous, propice à un repos mérité qui nous permet d'aborder la rentrée en bonne condition. Cette année, nous allons avoir besoin de toutes nos forces pour affronter une énième réforme de la santé au travail que le Premier Ministre a appelé de ses vœux.

Un rapport parlementaire lui a été rendu récemment qui pointe des insuffisances dans la prévention de la santé au travail en France et qui préconise une refonte totale de l'organisation de la santé au travail. Les partenaires sociaux vont se réunir prochainement et devront aboutir à un accord avant le 1er trimestre 2019. Horizon Santé Travail, votre service de santé au travail, est concerné par ces changements et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des conséquences de cette réforme.

Les liens qui nous unissent à nos entreprises adhérentes, à leurs salariés ne peuvent disparaître brutalement. C'est pourquoi nous sommes confiants en l'avenir, fiers de notre travail, de nos réussites et de notre engagement dans la prévention de la santé des salariés.

La lecture de cette lettre d'information vous donnera un aperçu de la qualité du travail réalisé par nos équipes que je félicite pour leur dévouement.

### Bonne lecture !

Thierry Tron Lozai,  
Directeur Général



### Nos centres de Nanterre et d'Asnières déménagent !

- Le centre médical **Nanterre Principal**, situé avenue du Maréchal Joffre, va subir d'importantes rénovations. Le temps des travaux, nous vous accueillerons au **22 rue Gambetta**, à deux pas de la place de la Boule.
- Le centre médical d'**Asnières** a trouvé de nouveaux locaux accueillants au sein de la Tour d'Asnières, à 600 mètres de l'ancienne adresse. Rejoignez-nous maintenant au **1er étage du hall B de la Tour d'Asnières**, située au **4 avenue Laurent Cély**.

Rien ne change hormis les adresses, vous retrouverez vos interlocuteurs habituels. Ils sont tous joignables aux mêmes coordonnées téléphoniques et mails qu'auparavant.

### Protection des données personnelles

#### L'ANNEXE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT

Le Règlement Général européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. Conformément à cette nouvelle loi, nous avons mis à jour notre règlement intérieur dont l'annexe est accessible en se connectant à l'espace adhérent.

La protection des données est un sujet auquel Horizon Santé Travail est naturellement sensible. Nous accordons une attention toute particulière sur la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

### Notre zone d'intervention

Paris - 7<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup>  
78 - Yvelines - 92 - Hauts-de-Seine  
93 - Seine-St-Denis



## Votre Document Unique et vous

Depuis 2001, c'est un document obligatoire pour toutes les entreprises de plus d'un salarié. Son objectif est simple : le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) recense tous les risques professionnels d'une entreprise dans un seul document. Dans la pratique, sa rédaction n'est pas toujours intuitive et de nombreux employeurs ne savent pas comment appréhender son élaboration.

L'absence de modèle officiel ne facilite pas la tâche. Légalement, le Document Unique doit contenir certaines informations : l'inventaire des risques, leur évaluation, ainsi que leur classement par unité de travail. D'autres

éléments restent fortement recommandés comme la mise en place d'actions de prévention.

### Vous trouvez cela décourageant ? Pas nous !

Souvent perçu comme une contrainte légale, c'est un outil fort qui engage une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérennise. Dans le cadre de votre cotisation annuelle, sans frais supplémentaire, Horizon Santé Travail peut vous accompagner dans cette démarche.

**46%**  
des TPE  
de moins de  
10 salariés ont  
réalisé leur  
DUER

(INRS, 2015)

### Avez-vous déjà participé à nos ateliers d'information ?

Chaque trimestre, la thématique du Document Unique est abordée dans nos locaux. Nous organisons également un **webinaire**, un tout nouveau support pour ceux qui ne peuvent se libérer du bureau, et qui se tiendra le 11 décembre à 10 h. L'inscription s'effectue par simple mail à l'adresse [inscription@horizonsantetravail.fr](mailto:inscription@horizonsantetravail.fr).

## Nouveau : des modules d'e-learning à votre disposition

L'e-learning est un service innovant que nous mettons à la disposition de tous nos adhérents ! Sur internet, nous vous proposons dix modules d'information et de sensibilisation, courts et accessibles.

Ces modules sont conçus pour vous aider dans votre mission d'évaluation des risques au sein de votre entreprise et pour sensibiliser vos salariés à ces risques professionnels.

L'attestation de suivi de formation, délivrée à chaque salarié ayant suivi un module, participe

aux informations légales que vous devez produire.

L'accès aux modules est disponible depuis notre site internet, dans le menu « **Nos prestations** ». Il suffit ensuite de sélectionner « Horizon Santé Travail » dans la région Ile-de-France et de s'inscrire. Cette démarche ne dure que quelques secondes pour profiter de la totalité des thématiques.

Pour **73%** des DRH, la digitalisation de la formation est d'abord un moyen de limiter les coûts de formation

(CEGOS, 2015)

Et comme tous les services d'Horizon Santé Travail, la prestation est offerte à tous nos adhérents.



# L'INTERVIEW !

C'est par la force des partenariats  
que nous avançons plus efficacement.

Nous dressons ce constat après des  
années de collaboration avec vous,  
chers adhérents.

La Cité des fleurs en est l'illustration  
parfaite. Nos actions communes  
ont permis d'améliorer le quotidien  
de nombreux salariés.

Découvrez le témoignage de  
Madame Musson, Directrice Adjointe  
de l'établissement.



## 1 Pouvez-vous nous présenter votre établissement ?

L'hôpital La Cité des Fleurs Diaconesses est un hôpital de soins de suite et de réadaptation gériatriques de 100 lits d'hospitalisation complète et de 10 places d'hôpital de jour. Il accueille plus de 760 patients par an, âgés en moyenne de 85 ans, fortement dépendants pour des séjours d'une durée moyenne de 42 jours. L'hôpital emploie 135 salariés en équivalent temps plein, principalement dans les métiers du soin (60%) et de la rééducation (11%). L'établissement est moderne (construction en 2004) et situé à proximité de La Défense.

## 2 C'est un secteur où il existe des risques professionnels, quels sont-ils ?

Le secteur hospitalier est un secteur où les professionnels sont principalement exposés aux troubles musculo-squelettiques. Notre spécialisation en gériatrie accentue les risques potentiels puisque les patients sont très souvent dépendants et ont besoin d'une aide mécanique pour les gestes et soins du quotidien.

Nonobstant, l'ensemble du personnel qu'il soit administratif ou logistique est également exposé à des risques, comme cela est le cas dans tous les secteurs d'activité.

## 3 Comment travaillez-vous avec Horizon Santé Travail ?

Horizon Santé Travail est pour nous une ressource en terme d'analyse et de conseil. Nous les sollicitons lors de changement organisationnel, de modifications de tâches ou même de recherche d'équipement spécifique pouvant prévenir les risques et améliorer les conditions de travail de nos salariés. Nous avons construit des relations de partenariat au fil des années et des projets.

Le médecin du travail, le Docteur Phelippeau, a assisté à l'ensemble de nos réunions de CHSCT au cours de ces dernières années, permettant ainsi de maintenir ces liens et de mieux comprendre nos orientations.

## 4 Ces années de partenariat ont-elles débouché vers des actions concrètes ?

Les équipes d'Horizon Santé Travail nous ont aidé dans la rédaction de nos 2 derniers documents uniques des risques professionnels en nous apportant une aide méthodologique et technique.

M. Matte, ergonomiste, a réalisé plusieurs études de poste qui s'inscrivent dans l'étude de la pénibilité au travail ou dans le cadre d'une réorganisation de service. Ces études nous ont permis de faire évoluer notre projet et de mieux communiquer avec nos équipes.

Nous avons également bénéficié de sessions de prévention afin de former les professionnels et les sensibiliser aux risques inhérents à leur métier.

## 5 Solliciter votre service de santé au travail pour toutes les questions liées aux risques professionnels, et plus largement la santé au travail, est-il devenu un réflexe ?

Effectivement, nous avons recours à leur service dès que nous avons besoin d'une analyse et d'une expertise extérieure portant sur les conditions de travail qu'elles soient collectives ou individuelles.

## 6 Souhaitez-vous partager une dernière chose avec nous ?

Simplement un conseil aux entreprises, de s'appuyer sur leur service de santé au travail et de construire des liens de partenariat. »

### Le regard du médecin

Dès les débuts, j'ai été sollicitée et conviée aux réunions du CHSCT. De solides relations de partenariat se sont ainsi établies autour de la connaissance, la prévention des risques et l'amélioration de la qualité de vie au travail : un exemple de bonne pratique entre entreprise et santé au travail.

Docteur Phelippeau

ÇA CHANGE !

## LE PROCHAIN APPEL DE COTISATION SE DÉMATÉRIALISE

Alors que les démarches administratives s'allègent et se libèrent du papier, nous franchissons une nouvelle étape : les prochains appels de cotisation seront entièrement dématérialisés et s'effectueront directement depuis votre espace adhérent. L'espace adhérent est un outil pratique et accessible que nous n'avons cessé d'améliorer depuis sa création. Ses

fonctions vont bien au-delà du règlement de la cotisation avec la déclaration des effectifs, la mise à jour de vos informations ou la gestion des rendez-vous.

Et si vous vous sentez perdu, notre équipe saura répondre à toutes vos questions au 01 41 37 82 00 ou par mail à [support@horizonsantetravail.fr](mailto:support@horizonsantetravail.fr).



Accès à votre espace adhérent

Connectez-vous sur [portail.horizonsantetravail.fr](http://portail.horizonsantetravail.fr) et entrez votre identifiant entreprise et votre mot de passe pour accéder à votre espace adhérent.

## POUR MIEUX SE CONNAÎTRE, NOUS AVONS OUVERT NOTRE CHAÎNE



Notre rôle est de vous aider à préserver la santé de vos salariés au travail. C'est un beau projet commun qui mobilise nos équipes chaque jour par le biais de nombreux services, dont certains que vous allez peut-être découvrir.

Pour faire connaître ces prestations et valoriser nos partenariats, nous développons régulièrement des vidéos courtes et dynamiques. Retrouvez des témoignages d'adhérents, des exemples d'actions de prévention ou des vignettes pédagogiques sur notre chaîne Youtube.



N'oubliez pas de vous abonner pour ne manquer aucune nouveauté [www.horizonsantetravail.fr/youtube](http://www.horizonsantetravail.fr/youtube)

## PARTICIPEZ AUX PROCHAINS ATELIERS D'INFORMATION 2018

- **Rédiger son Document Unique, méthode et initiation**  
Mardi 4 décembre - Asnières
- **Prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS)**  
Jeudi 6 décembre - Nanterre
- **Webinaire - Conférence en ligne**  
« **Tout savoir sur le Document Unique** »  
Mardi 11 décembre à 10 h

NOUVEAU

ATELIERS  
9H à 11H30  
GRATUITS

Inscription obligatoire à l'adresse [inscription@horizonsantetravail.fr](mailto:inscription@horizonsantetravail.fr), sous réserve de disponibilité.



- **Asnières** : 4, avenue Laurent Cély - RER C Les Grésillons
- **Levallois-Perret** : 7 rue Hoche - Métro L3 Anatole France
- **Nanterre** : 17 avenue du Maréchal Joffre - Parking gratuit

